

Saint-Georges, le 16 décembre 2011

Monsieur le maire François Fecteau
Monsieur le conseiller Serge Thomassin
Madame la conseillère Manon Tousignant
Monsieur le conseiller Jean Perron
Madame la conseillère Irma Quirion
Madame la conseillère Manon Bougie
Madame la conseillère Marie-Ève Dutil
Monsieur le conseiller Marcel Drouin
Monsieur le conseiller Lionel Bisson

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une assemblée extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 19 décembre 2011 à compter de 20 h 30** au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

ORDRE DU JOUR

. Consultation publique :

- | | |
|--|-----------------|
| Demande de dérogation pour le 12340, 1 ^{re} Avenue. | C.G. 11.41.04-1 |
| Demande de dérogation mineure pour le 12100, 52 ^e Avenue. | C.G. 11.41.04-1 |

Constat de quorum.

1. Ouverture.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption de règlements :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 3.1 446-2011 – Décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2012 (Dispense de lecture donnée le 12 décembre 2011. Déclaration des membres du conseil). | C.G. 11.43.05-3 |
| 3.2 447-2011 – Établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2012 (Dispense de lecture donnée le 12 décembre 2011. Déclaration des membres du conseil). | C.G. 11.41.05-1
C.G. 11.43.05-2 |
| 3.3 448-2011 – Relatif à l'occupation du domaine public pour le 12340, 1 ^{re} Avenue Saint-Georges (Dispense de lecture donnée le 12 décembre 2011. Déclaration des membres du conseil). | C.G. 11.41.05-1 |

4. Adoption de résolutions :

- 4.1 Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations.
- 4.2 Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne. C.G. 11.45.02-1
- 4.3 Demande de dérogation mineure pour le 12340, 1^{re} Avenue. C.G. 11.41.04-1
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour le 12100, 52^e Avenue. C.G. 11.41.04-1
- 4.5 Vente de terrain dans le parc industriel du secteur est à Gestion Immobilière D.L.V. inc. C.G. 11.33.05-2
- 4.6 Acceptation d'une promesse de cession et de servitude par Gestion Martin Jacques inc. C.G. 11.44.03-3b)
- 4.7 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville.
- 4.8 Accord de principe concernant le versement de subvention à Place Bureau inc. dans le cadre du programme visant la revitalisation du centre-ville, volet mise en valeur.
- 4.9 Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Unicité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 avec la firme GFI Solutions d'affaires. C.G. 11.44.02
- 4.10 Service du contentieux.
- 4.11 Mesures disciplinaires.

5. Période de questions.

- 5.1 Questions du conseil.
- 5.2 Questions du public.

6. Levée de la séance.

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 19 décembre 2011 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DÉROGATION MINEURE POUR LE 12340, 1^{RE} AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 12340, 1^{re} Avenue afin de permettre une marge de recul avant de 0 mètre alors que la norme prescrite est de 2 mètres. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni aucun organisme n'ont désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE POUR LE 12100, 52^E AVENUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 12100, 52^e Avenue afin de considérer comme une remise un garage de 29,75 m² alors que la superficie maximale d'une remise est de 28 m². Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni aucun organisme n'ont désiré s'exprimer.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h 55.

À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 11-7135

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère
APPUYÉ par madame la conseillère Manon
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant l'item suivant :

4.4 Demande de dérogation mineure pour le 12100, 52^e Avenue.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 11-7136

Adoption du Règlement numéro 446-2011

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 446-2011 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2012, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 446-2011 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7137

Adoption du Règlement 447-2011

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement **numéro 447-2011 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2012**, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du règlement **numéro 447-2011** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7138

Adoption du Règlement numéro 448-2011

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 11-7138 (suite)

QUE le Règlement numéro 448-2011 relatif à l'occupation du domaine public pour le 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges, soit et est adopté par ce Conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 448-2011 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 11-7139

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, c.a, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 15 décembre 2011, dans lequel elle recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations au montant de 2 298 829,79 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice des Finances et Trésorière madame Isabelle Déchêne, c.a., soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 298 829,79 \$ pour les chèques couvrant la période du 2 décembre au 15 décembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7140

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu une seule soumission soit celle déposée par **MAXI-MÉTAL INC.** au montant de 428 694,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne;

ATTENDU : l'évaluation de la soumission par un comité d'analyse en fonction d'un système de pointage prévu au document d'appel d'offres;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, dans lequel elle nous confirme la recommandation du comité d'analyse à l'effet que la soumission déposée par Maxi-Métal inc. répond aux critères d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **MAXI-MÉTAL INC.** pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne au montant de 428 694,08 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 428 694,08 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 395-2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7141

Demande de dérogation mineure pour le 12340, 1^{re} Avenue

ATTENDU : que la propriétaire du 12340, 1^{re} Avenue à Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre une marge de recul avant de 0 mètre alors que la norme prescrite est de 2 mètres;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'Urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges :

Permettre une marge de recul avant de 0 mètre le long de la promenade Redmond alors que la norme prescrite est de 2 mètres

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7142

Vente de terrain dans le parc industriel du secteur est
à Gestion immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : la demande de Gestion immobilière D.L.V. inc pour l'acquisition d'un terrain situé dans le parc industriel du secteur est;

ATTENDU : qu'un amendement au règlement de zonage est en cour concernant ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à Gestion immobilière D.L.V. inc. (M. Donald Vachon), un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (4 956 878) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de BEAUCE, d'une superficie de 2,75 hectares, au prix de 103 602,45 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Éloi Veilleux, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7143

Acceptation d'une promesse de cession et
de servitude par Gestion Martin Jacques inc.

ATTENDU : que la Ville désire prolonger la piste cyclable dans le secteur est vers le barrage Sartigan;

ATTENDU : qu'à cet effet, une promesse de cession et de servitude est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

RÉSOLUTION N° 11-7143 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la promesse de cession et de servitude par Gestion Martin Jacques inc. pour un montant de 11 940 \$, laquelle promesse est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse ainsi que le contrat de cession et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7144

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville

ATTENDU : la demande de Place Bureau inc. pour refaire la façade le long de la promenade Redmond du bâtiment situé au 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges;;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que ceux-ci recommandent d'accorder le permis demandé puisque les modifications proposées rencontrent les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville;

ATTENDU : l'acceptation d'une dérogation mineure et l'adoption d'un règlement d'occupation du domaine public pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour faire des modifications au bâtiment situé au 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges, conditionnellement à ce que soit camouflé les équipements mécaniques sur le toit et conformément aux plans déposés préparés par M. Richard Moreau, architecte, projet numéro 2011-72 daté du 14 décembre, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la présente résolution remplace la résolution 11-6981 adoptée le 26 septembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7145

Accord de principe concernant le versement de subvention à Place Bureau inc. dans le cadre du programme visant la revitalisation du centre-ville, volet mise en valeur

ATTENDU : la recommandation du comité Rénovation-Québec à l'effet de donner un accord de principe pour le versement d'une subvention pour des travaux de rénovation de la façade du bâtiment situé au 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges, appartenant à Place Bureau inc.;

ATTENDU : qu'avant de verser les subventions, le propriétaire doit démontrer qu'il a respecté le Règlement 420-2011 visant la revitalisation du centre-ville dans le cadre du programme Rénovation-Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne un accord de principe pour le versement d'une subvention au bâtiment appartenant à Place Bureau inc. et situé au 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges, au montant de 30 000 \$, le tout conditionnellement au respect du Règlement 420-2011 décrétant un programme visant la revitalisation du centre-ville dans le cadre du programme Rénovation-Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7146

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Unicité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 avec la firme GFI Solutions d'affaires

ATTENDU : que GFI Solutions d'affaires est propriétaire de la suite de logiciels Unicité qui est utilisée par le Service des finances, le Service de l'urbanisme, le Service des ressources humaines ainsi que la Cour municipale;

ATTENDU : que nous avons reçu de GFI Solutions d'affaires les coûts qui seront chargés en 2012 pour le soutien relatif à l'utilisation de la suite de logiciel Unicité, incluant le soutien aux logiciels, le soutien aux progiciels, l'assistance techniques et l'entretien des équipements;

ATTENDU : que ces coûts pour l'année 2012 sont de 75 783,72 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les coûts fixés par GFI Solutions d'affaires pour le soutien et l'utilisation de la suite de logiciels Unicité pour l'année 2012, soit la somme de 75 783,72 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 75 783,72 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7147

Service du contentieux

ATTENDU : la recommandation de M. Marcel Grondin, directeur général, à l'effet de prolonger le contrat de travail de Mme Mélanie Trottier, avocate, jusqu'au 31 janvier 2012;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le prolongement du contrat de Mme Mélanie Trottier à titre d'avocate au Service du contentieux, jusqu'au 31 janvier 2012.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7148

Mesure disciplinaire

ATTENDU : que par sa résolution 11-7087 adoptée le 14 novembre 2011, ce conseil suspendait pour une période indéterminée M. Jonathan Poulin, policier;

ATTENDU : l'audition disciplinaire tenue par M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police, les 8 et 9 novembre 2011 en présence du policier concerné;

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police, à l'effet de suspendre et congédier M. Jonathan Poulin à titre de policier à la Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil entérine la recommandation de M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police et mette fin à l'emploi de M. Jonathan Poulin à titre de policier à la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil demande des informations concernant le budget et l'embauche de 2 policiers; et monsieur le conseiller Jean Perron demande des informations concernant une pétition pour la réfection de la chaussée dans la 126^e Rue en haut de la 10^e Avenue et une demande sur le feu piéton sonore installé par le ministère des Transports à l'intersection de la 127^e Rue et du boulevard Lacroix.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 09, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyé par madame la conseillère Marie-Ève Dutil, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier